Le petit journal de COBONNE

Journal d'information de la commune de Cobonne - n° 120 Janvier 2022

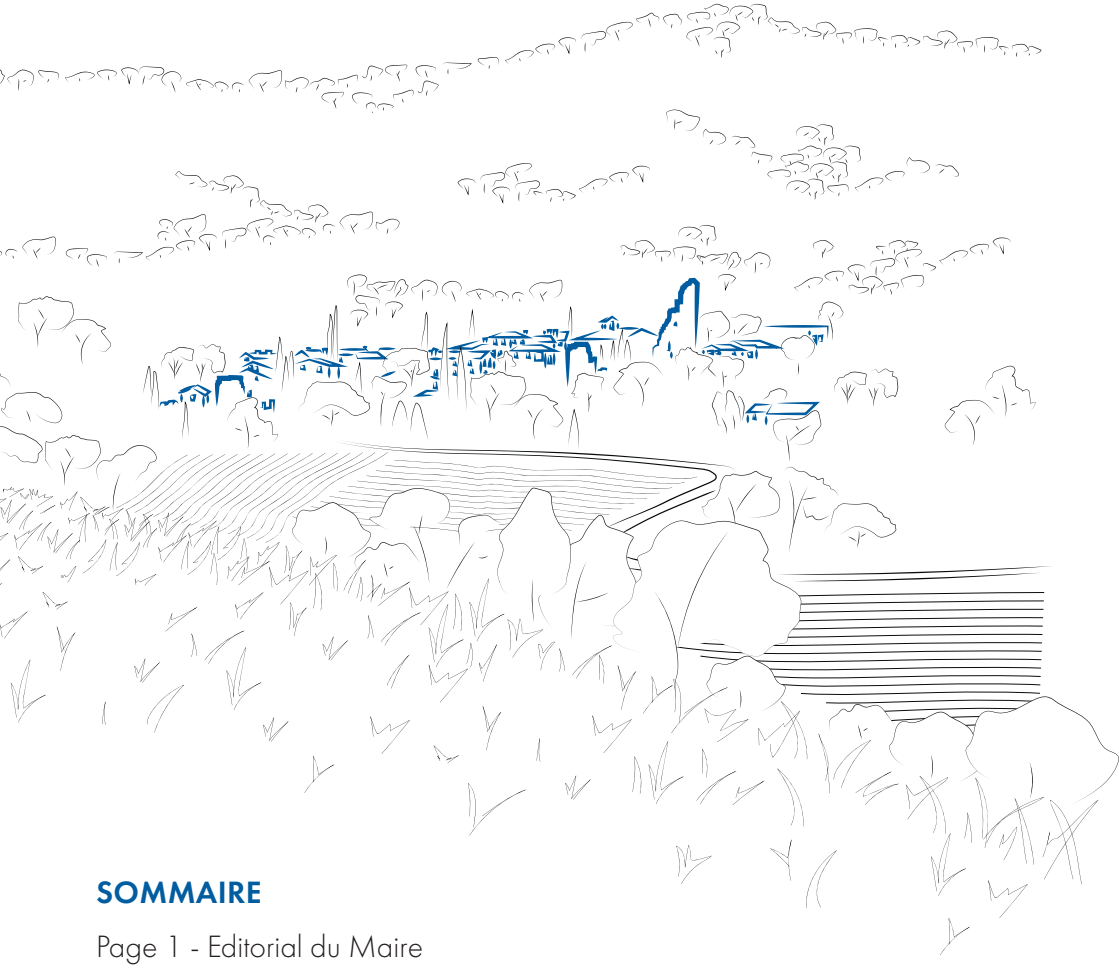

SOMMAIRE

Page 1 - Editorial du Maire
Page 3 - Arrivée de la fibre
Page 4 - Année des élections
Page 5 - Activités sociales et culturelles
Page 6 - Vie civile et Tribune libre

EDITORIAL DU MAIRE

Tout d'abord permettez-moi de vous présenter mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. Puissions-nous retrouver une vie sociale moins contraignante et plus conviviale ! Je vous souhaite santé, bonheur et réussite dans vos projets personnels et professionnels pour vous et vos proches.

L'année qui s'annonce sera encore riche pour l'équipe municipale avec des projets à finaliser et surtout la mise en service finale du réservoir d'eau potable des Bourbous !

Je salue également l'**arrivée de Madame Julie Rigaud** (personnel de la CCVD) en remplacement de notre secrétaire de mairie avec des jours de permanences qui évoluent. A savoir :

- **Mardi après-midi de 14h00 à 16h30 et**
- **Jeudi matin de 10h00 à 12h00.**

Bien entendu je reste disponible en dehors de ces horaires pour des rendez-vous particuliers à votre demande. Les permanences du 1er samedi du mois sont maintenues mais sans la présence de secrétaire.

Il y a du nouveau aussi à la cantine. Madame Viviane Lantheaume a pris le poste de cantinière. Elle s'occupera également du ménage et aidera l'instituteur Monsieur Michael Cornut à l'école. Elle sera accompagnée par Madame Hélène Flechet à la cantine. Bienvenue à Julie, Viviane et Hélène à Cobonne !

L'**équilibre du budget** de la commune met en évidence des ressources stagnantes et des dépenses en hausse. Les leviers pour accroitre notre marge de manœuvre sont peu nombreux mais il conviendra de reconsidérer la taxe foncière (pour 2023), le prix de l'eau potable (cette année, notamment pour l'amortissement des travaux aux Bourbous), et tout autre source de revenus possible pour notre commune. Tout cela sera débattu avec la commission finance et le conseil municipal.

Pour revenir à des choses plus joyeuses, nous poursuivrons l'exercice sur le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (PLUi) avec des réunions publiques. Ainsi, c'est la question du comment voit-on ''le vivre à Cobonne'' dans une dizaine d'année est posée. De même que la prise en compte des souhaits que vous avez exprimé. Cela sera source de discussions et d'échanges qui seront sûrement riches et intéressants à partager ensemble.

L'**école**, avec sa classe unique et les départs d'Evelyne et Marie (à qui je souhaite une agréable et longue retraite), retrouve ses marques malgré un début d'année difficile avec la recherche de remplaçante pour la cantine. Je tiens à remercier les parents et les élu(e)s mobilisés qui ont aidé à faire fonctionner la cantine pendant les premières semaines de l'année.

Le repas des anciens s'est déroulé dans une atmosphère joyeuse, accompagné de mets toujours aussi appréciés ! Un grand merci à tous pour avoir pu organiser et faire que ce repas traditionnel de la vie communale ait lieu.

Cette année, la fibre arrive dans les foyers des Cobonnois permettant de quitter le monde d'avant, ses aléas multiples de connections et de débit digne du limaçon... Espérons que la fiabilité sera au rendez-vous !

Chaleureuses Salutations et Portez-vous bien !
LE MAIRE, PHILIPPE RIBIERE

ARRIVEE DE LA FIBRE

Le raccordement des logements cobonnois au réseau de la fibre optique a commencé ! La majorité des logements devraient pouvoir en bénéficier. Voici quelques informations qui peuvent vous être utiles :

• Vous pouvez vérifier l'éligibilité de votre logement sur le site web d'Ardèche-Drôme Numérique (ADN).

• Vous pouvez contacter votre opérateur pour savoir s'il a commencé à commercialiser le réseau. Certains opérateurs, dont Orange, sont déjà actifs sur notre secteur. Vous trouverez la liste complète d'opérateurs aussi sur le site d'ADN.

• Le réseau est public, un opérateur ne sera pas favorisé par rapport à un autre.

• Cependant, des différences de débit peuvent exister entre opérateurs. Ces différences sont dues aux matériaux et aux configurations utilisés au sein des bâtiments relais. En choisissant un opérateur, regardez en détail leurs offres et leurs conditions.

• Vous ne serez pas raccordé à la fibre tant que vous ne passez pas une commande chez un opérateur. Aujourd'hui, le raccordement est gratuit.

• Les réseaux existants d'ADSL et de téléphonie fixe ne seront plus opérationnels dès que quelques 80% des logements seront raccordés à la fibre. Le raccordement complet du territoire de la CCVD est prévue pour 2026.

• Le raccordement d'un logement se fait en une seule fois. Vous pouvez changer d'opérateur si vous le souhaitez et selon les conditions des contrats commerciaux.

• En cas de panne sur le réseau fibre, vous devez contacter d'abord votre opérateur.

• Les dommages matériels sur le réseau public doivent être signalés tout de suite à la mairie.

• Le réseau dispose d'une surcapacité pour pouvoir accueillir de nouveaux logements.

L'ADN prévoit d'organiser une réunion publique dans les semaines qui viennent. La date sera communiquée ultérieurement. Entre temps, vous trouverez des informations complémentaires à la mairie et sur le site de l'ADN.

ANNEE DES ELECTIONS

Ce printemps, nous aurons plusieurs élections d'envergure nationale.
Les élections présidentielles auront lieu le dimanche 10 avril (1er tour) et le dimanche 24 avril (2ème tour). Les élections législatives auront lieu le dimanche 12 juin (1er tour) et le dimanche 19 juin (2ème tour).

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous pouvez le faire jusqu'au début mars. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Plusieurs options se présentent pour vous :

- En ligne sur www.service-public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisé. Cette option est valable jusqu'à 2 mars.
- En mairie sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription. Cette option est valable jusqu'à 4 mars.
- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription. Cette option est valable jusqu'à 4 mars.

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

Une vingtaine de personnes ont célébrés Monsieur Raillon pour ses 80 ans et Madame et Monsieur Thomé pour leurs 90 ans. Cobonne est évidemment une commune où il fait bien vivre longtemps ! Félicitations à notre octogénaire et nos nonagénaires !

Les anciens se sont aussi retrouvés pour le repas de Noël le samedi 4 décembre. Les quelques trentaines de convives ont eu le plaisir de déguster le sanglier préparé par Christian et le repas délicieux fait aux fourneaux de Serge.

Les **après-midis récréatifs** des anciens ont connu un succès pendant l'automne et continueront en hiver et au printemps. Le rendez-vous est donné à la salle communale chaque premier mercredi du mois à partir de 14h30 / 15h00.

L'école de Cobonne a fêté la fin d'année le vendredi 17 décembre. Cela a été l'occasion de remercier Marie Paturel et Evelyne De Roziers de leurs belles contributions à la commune de Cobonne. Marie a pris sa retraite et Evelyne se dirige vers des nouvelles aventures professionnelles. Nous leur souhaitons beaucoup de succès et de bonheur pour la suite.

VIE CIVILE

Nous souhaitons la bienvenue à deux petit cobonnois et félicitons leurs parents.

• **Nina Gollet Chimchirian** est née à Cobonne le 14 août 2021 pour le plus grand bonheur de ses parents Anne et Jérôme Golliet.

• **Maël Roua** est né à Montélimar le 17 novembre 2021 pour le plus grand bonheur de ses parents Pauline Ferrez et Yanni Roua.

Nous avons aussi fait face à des tristes nouvelles en fin d'année. Madame Elise Mouyon et Monsieur Fabrice Mouyon se sont éteints au mois de décembre. Nous envoyons toutes nos condoléances à la famille Mouyon en cette période difficile.

TRIBUNE LIBRE

En ce début d'année, l'**association des Amis du Vieux Cobonne** lance sa campagne d'adhésion. Vous pouvez nous rejoindre en adhérant directement sur le site web https://sites.google.com/view/les-amis-du-vieux-cobonne ou en déposant un chèque de 10€ (ou plus) dans notre boîte aux lettres. Notre Assemblée Générale aura lieu aux beaux jours. - *Eve Huguenin*

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Cobonne
3945A Route de Gigors - Chamblard - 26400 COBONNE
Numéro de téléphone : 04 75 25 24 77
Adresse électronique : info@mairiedecobonne.fr
Site et abonnement : www.mairiedecobonne.fr

Informations communes de la Gervanne et de la Sye
www.gervanne-sye.com

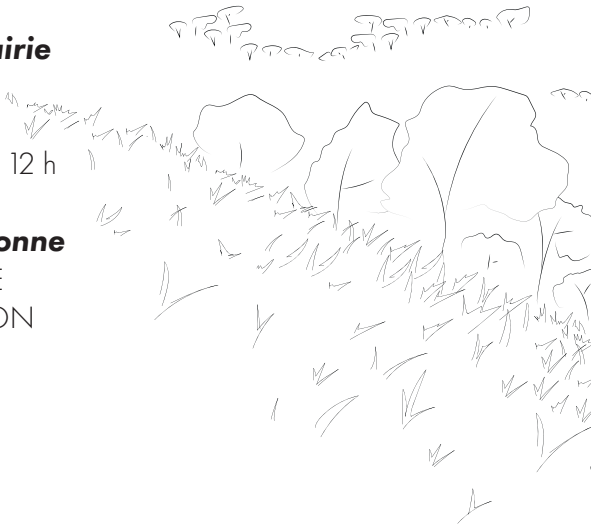

Horaires d'ouverture de la Mairie
- Le mardi de 14 h à 16 h 30
- Le jeudi de 10 h à 12 h
- Le 1er samedi du mois de 10 h à 12 h

Équipe administrative de Cobonne
Maire de Cobonne Philippe RIBIERE
Secrétaire de mairie Sylvie MOUYON

Numéros d'urgence
S.A.M.U. 15
Police Secours 17
Pompiers 18
Appel d'Urgence Européen 112
Problème concernant l'eau potable
06 72 28 62 24 et/ou 06 22 31 67 09

Horaires de la déchetterie d'Eurre
Les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 8 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17h.
Tous les horaires d'ouverture des déchetteries intercommunales sont sur le site de la C. C. V. D. (www.valdedrome.com).